

Négociation des partenaires sociaux

Avenir des salariés et chômeurs

Le comité directeur de la CFE-CGC, réuni mardi 20 janvier 2009 ce jour, a examiné l'ensemble des textes d'accord ayant été soumis à la négociation des partenaires sociaux ces derniers mois.

Considérant l'interaction des différents dossiers qui conditionnent l'avenir des salariés et des chômeurs, il a pris les décisions suivantes :

Oui, à l'accord de réforme de la formation professionnelle, considérant le gain qu'en retireront les salariés. Le texte n'étant pas suffisant pour rattraper toutes les carences du système actuel, la CFE-CGC sera particulièrement vigilante à son application, notamment en termes de volume et de qualité.

Oui, à l'accord sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), compte tenu des dispositifs favorisant la sécurisation des parcours professionnels.

Oui à la convention de reclassement personnalisée (CRP).

Mais non au projet d'accord sur l'assurance chômage. Ni le « bâclage » dont ce texte a fait l'objet, dans la nuit du 23 au 24 décembre, ni ses conditions d'application, ni la baisse des cotisations qu'il induit alors que le chômage se fait de plus en plus virulent, ni l'opacité des réponses patronales en matière de financement ne répondent aux attentes d'efficacité, d'équité et de soutien aux chômeurs tel que l'avait exprimé la CFE-CGC. Afin de bien marquer son opposition à ce texte, la CFE-CGC fera valoir aussi son droit d'opposition